L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 JUIN 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
Rédacteurs-Propriétaires:
S. P. WEISSE, G. F. WEISSE,
S. DUVERGER, E. HARPY.
Rue de Chartres No. 85, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 18 JUIN.

A nos clientes de Barbacq Trémé.

Le porteur chargé du service de Barbacq Trémé, depuis la rue St-Philippe jusqu'à la rue du Champ, étant tombé malade, et son remplaçant ne connaissant pas parfaitement la route, nous prions ceux de nos abonnés qui ne recevraient pas l'*Abeille* d'en donner immédiatement avis dans nos bureaux.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 *cents* pour les six numéros, si ne présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme en leur ouvrant un compte particulier pour une aussi courte période nous sommes forcés sans profit à comptabilité, nous avons résolu de tout recevoir en autorisant nos porteurs à nous représenter. C'est donc à ces derniers que les abonnés *à la semaine* devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

M. FILLMORE.

Une dépêche télégraphique nous annonçait il y a deux jours, que M. Fillmore avait accepté la candidature présidentielle. Le comité chargé de lui faire connaître sa désignation par le parti américain a publié dans le *Richmond Whig* du 13 courant, sa lettre à M. Fillmore, portant la date du 26 février, ainsi que la réponse de ce dernier, datée de Paris, 21 mai. Nous allons reproduire cette réponse:

Paris, 21 mai 1856.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre dans laquelle vous m'annoncez que la convention nationale du parti américain, qui a est réunie à Philadelphie, a proposé à l'unanimité mon nom pour la présidence des Etats Unis, et j'ai joint à celui d'Andrew Jackson Donelson pour la vice-présidence.

Cette nouvelle inattendue m'est parvenue à Venise lorsque j'allais quitter l'Italie, et un doute, issu à la poste trains jours plus tard, m'a été remis ici hier soir. Cette circonstance vous expliquera pourquoi ma réponse a été tant attendue.

J'ai cru en 1853, lorsque finit mon administration, que ma carrière publique était terminée, et je ne songeais qu'à remplir tous mes devoirs de citoyen. Je n'ai prix depuis ce moment aucune part active à la politique. Je n'ai pas été cependant indifférent aux événemens du jour et je n'ai jamais hésité à exprimer mes opinions sur tous les sujets politiques importans qui ont été discutés. Mes jours aussi accordé mon vote et mon influence particulière aux hommes et aux mesures qui me semblaient le plus propres à assurer la prospérité et la grandeur de notre République.

Mais ma désignation par le parti américain, désignation que je n'ai point sollicitée et que je n'attendais certes point, m'impose une nouvelle devoir devant l'accomplissement duquel je ne recuterai pas. Approuvant les principes généraux du parti qui m'a honoré de sa confiance, j'accepte cordialement la candidature qu'il m'offre sans m'arrêter à calculer les chances de succès ou de défaite. Il me suffit de savoir qu'en agissant de la sorte je me rends aux désirs d'un grand nombre de mes concitoyens, dans toutes les parties de l'Union, heureux, comme moi, désirant sincèrement qu'à l'administration du gouvernement soit rendue à la santé et à la pureté qui caractérisèrent les premières années de son existence, et, si c'est possible, que cette alarmante agitation qui trouble nos esprits soit apaisée qui, tout en réjouissant les monarchistes de l'Europe, cause de si profonds regrets à tous les vrais amis de notre pays.

Ayant déjà dirigé l'Exécutif, vous me permettrez de vous renvoyer à mon passé pour indiquer quelle serait ma future ligne de conduite, dans le cas où le peuple m'élirait le choix de la Convention, et de vous dire, que persuadé, aujourd'hui encore du respect et du respect que le peuple nutrit pour toutes les parties de l'Union dont l'étais autrefois ministre, je m'appliquerai à remplir tous les devoirs dont la Constitution et les lois confient l'accomplissement à ses ministres.

Comme la Convention américaine inaugure une ère nouvelle dans l'histoire de pays, en introduisant dans l'arène présidentielle une nouvelle organisation politique, je profite de l'occasion pour répéter que j'ai une entière confiance dans les vues patriotiques de cette organisation, qu'à aucune, selon moi, la crisse publique imposée en grande partie à notre pays de malheureuses divisions de latitude et de dangereuses tendance de ses citoyens à la désunion. L'organisation américaine seule, parmi toutes celles qui existent aujourd'hui, peut, à mon avis, réprimer cette agitation violente et désastreuse et rétablir l'harmonie par l'exemple qu'elle donnera de modération et de l'indulgence. Elle se recommande à mes yeux, selon moi, à tous les sincères amis de l'intégrité de l'Union.

Ayant de la position actuelle de l'organisation américaine et des ses destinées futures l'opinion que je viens d'exprimer, j'en adopte pleinement les grands principes, tels qu'ils sont énoncés dans la déclaration du Conseil National de Philadelphie dont vous avez en l'obligeance de m'envoyer une copie; je les crois justes et confirmés à tous les vrais intérêts du pays, propres aussi à la création et au maintien d'une politique américaine éclairée, sûre et efficace, en parfaite harmonie avec les idées et les espérances des fondateurs de la république.

Je compte partir prochainement pour l'Amérique, et j'espère, avec l'aide de la divine Providence, pouvoir bientôt fouler de nouveau le sol natal. La comparaison que j'ai été à même d'établir entre mon pays et la condition du peuple américain et les pays aimiques les peuples de l'ancien Monde n'a fait qu'accroître mon admiration et mon amour pour notre terre béniè de liberté, et j'ai tourné sans désirer de jamais traverser encore l'Atlantique.

Je vous prie, messieurs, d'agréer mes remerciemens pour la manière flatteuse avec laquelle vous avez bien voulu me faire part du résultat des délibérations des citoyens patriotes et éclairés qui composaient la dernière Convention, et de vouloir bien recevoir l'assurance de mon profond respect.

Votre ami et concitoyen,
MILLARD FILLMORE.

Nous avons traduit d'un bout à l'autre la lettre de l'ex-président à cause de son importance. Non seulement M. Fillmore accepte la candidature que lui a décernée le parti américain, mais il adhère complètement au programme du Conseil National de Philadelphie. Voyons donc ce que déclare ce programme, dont la plupart de nos lecteurs, Démocrates et Know-Nothings, ont peut-être oublié les détails. Nous résumerons ainsi les principes qu'il pose proclamés:

I. Perpétuité de l'Union.

II. Gouvernement de l'Amérique par les Américains, c'est-à-dire préférence des citoyens nés aux Etats-Unis sur ceux nés hors de l'Union pour l'exercice des charges publiques.

III. Incapacité politique des citoyens, nés aux Etats-Unis ou hors de l'Union, qui se soumettent à l'autorité d'un potentat étranger, quel qu'il soit, ou qui refusent de reconnaître la constitution fédérale et celles des divers Etats comme supérieures à toute autre loi.

IV. Admission pleine et entière et maintien des droits réservés aux divers Etats: harmonie permanente entre les citoyens des différentes parties de l'Union, et pour cela, non-intervention du Congrès dans les questions qui ne concernent que les Etats, non-intervention également des Etats dans les affaires intérieures de l'un d'eux.

V. Recomaissance du droit des citoyens, nés aux Etats-Unis ou hors des Etats-Unis, et qui séjournent d'une manière permanente dans un territoire quelconque de l'Union, à faire leur constitution et leurs lois, et à régler à leur guise leurs affaires.

VI. Mise en vigueur du principe qu'un Etat ou un territoire ne doit reconnaître qu'aux citoyens le droit de suffrage ou celui d'occuper une charge publique.

VII. Révision des lois de naturalisation.

VIII. Opposition à l'Union de l'Eglise et de l'Etat; non-intervention dans les matières qui sont purement du ressort du domaine de la conscience ou de la foi religieuse.

IX. Recherche et extirpation des abus; économie dans les dépenses.

X. Exécution rigoureuse de toutes les lois constitutionnelles.

Nous avons publié l'autre jour le programme démocratique. Les doctrines des deux partis sont donc nettement formulées et les deux candidats sont connus. Buchanan représente directement et absolument les principes démocratiques; Fillmore semble tenir plutôt à représenter l'ensemble de la nation. Le peuple se prononcera au mois de novembre prochain.

LE RÉV. VIJIL.—Le Rév. Père Vijil, ministre du Nicaragua aux Etats-Unis, s'est établi d'une manière permanente à Washington. Un journal de New-York dit, que le Rév. Père a failli, pendant son récent séjour à New-York, être victime d'un singulier accident. Occupant une chambre dans l'hôtel *Métropolitain*, et un soir en se mettant au lit, après avoir éteint le gaz, il tourna la vis dans le sens opposé et donna sans s'en douter issue au fluide. Il s'endormit, mais l'atmosphère de sa chambre s'empréga tellement de gaz que vainca à la fois par le sommeil et un commencement d'asphyxie, le ministre aurait-il sans doute succombé si les domestiques de l'hôtel, ne le voyant pas sortir à l'heure accoutumée, n'avaient forcé la porte de sa chambre.

CONVENTION AMÉRICAINE.—La Convention d'Etat américaine s'est réunie lundi à Baton Rouge. Presque toutes les paroisses y étaient, nous dit-on, représentées. Le général Waddill, de Natchitoches, a été élu président de l'assemblée. Le programme de Philadelphie a été approuvé et la nomination de MM. Fillmore et Donelson ratifiée à l'unanimité.

GUERRIER DE LA SURETÉ.—M. Louis Brigard annonce au public, dans une autre partie de nos colonnes, qu'il guérit radicalement la surdité et les autres maladies de l'ouïe. On verra dans un avis inséré plus loin les noms et l'adresse des personnes qu'il a guéries.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil Communal.

Conseil des Aldermen.—Le mercredi et le message suivant transmis par le maire:

MESSAGE DU MAIRE.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
17 juin 1856.

A l'honorable Conseil Communal de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,

Il m'est agréable d'annoncer à mes derniers officiels comme Maire de la Nile-Orléans, il convient que j'adresse à votre conseil une mot rapport annuel, relatif à l'état de la ville, et à l'état des affaires. Ce n'est pas sans appréhension que j'entre en Recueil, mais j'ai pu de mon expérience de la nouvelle-Orléans qui m'assure, à maintenir le bon ordre et à conserver la prospérité de la ville.

La nouvelle charte vient de voter par le dernier législateur ajoute à vos devoirs importants d'autres responsabilités et nouvelles j'apprécierai plus tard votre attention. Je ne dissimulerai pas cette incertitude pour expriner l'espoir que les officiers que vous nommerez seront capables, honnêtes, capables et intentionnés, sur le succès des mesures qui vous seront soumises depuis la grande partie de l'économie fiscale de notre ville.

L'organisation de toute la police d'une ville comme la Nile-Orléans, peut surgir de cette même dont elle cachée qui pourrait nous avoir conduit à ne m'en sortir aux reproches. J'assumai sans cesse de surmonter des obstacles de la part de l'opinion, et de la bienveillance, cette incertitude et de pas pouvoir y blâme, mais comme chaque jour, quelque chose se produisait qu'elle soit, ne m'empêchant de remplir mon devoir de mon mieux, sans aucun de mes prédécesseurs.

Je cherchai les officiers parmi ceux que je saurais être prudents, sages, sobres et résolus, en qui nous serons gouvernés, et j'ai pu dire que mes choix furent honorables. Je donnerai la préférence à ceux qu'en les honorables, et j'ai pu dire que ma conduite et la confiance des citoyens des hautes fonctions ne rendront si grande de la confiance publique. J'exigerai d'eux l'obéissance et l'accomplissement des devoirs qui leur seront imposés. J'espère que vous conviendrez avec moi, que l'appui à la police et me signalerons prétendement les hautes qu'elle pourrait commettre.

Les événements qui ont eu lieu dernièrement dénotent qu'il y a à la Nouvelle-Orléans des personnes dispposées à commettre des actes de violence aux exigences d'une vengance politique. Quoique les désordres aient été, selon moi, beaucoup exagérés dans bien des cas, qu'on ait dévoilé les crimes d'un grand nombre de mes concitoyens sans nécessité et sans un but bien apparent, je crois devoir déclarer publiquement que je suis bien décidé à arrêter par le champ et à n'importe quel prix ceux qui troublent la tranquillité publique.

Les coupes de la Nile-Orléans et leur propriété devrent être mieux protégées par la police; je ferai toujours en sorte que cette protection ait lieu. Sans doute le Etats-Unis, et s'il faut pas s'attendre au maintien de l'ordre tant que le peuple lui même ne prouvera pas son respect de la loi, qui est la premier devoir d'un bon citoyen.

Connaître des actes de violence, faire appel des progrès les plus dangereux dans des moments d'urgence, et quelquefois d'exercer une partie de la protection contre l'autre, nécessite de la vigueur, de la vigueur et de la sagesse. Je vous prie de vouloir bien me donner votre appui, et de vous rappeler que nous avons une belle charte qui nous a été donnée par cette ville même, et que la propriété des citoyens. De cette manière, nous pourrons nous rendre à la Nile-Orléans et je me plais à croire que les habitants de la Nile-Orléans en seront convaincus par

La nouvelle charte vous fait un devoir d'organiser les divers départements de la ville. Je n'ai pas besoin de vous dire que l'intelligence et l'expérience de ceux que je prends dans mes choix m'ont été d'un grand secours pour que les nombreuses réformes dûes à vos prédécesseurs soient commencées jusqu'à ce qu'il soit plus ample.

Je suis convaincu que vous adopterez des mesures qui augmenteront la prospérité de la Nile-Orléans ici et ailleurs. Je vous recommande de vous entendre avec les officiers de la corporation, et d'agir de concert avec les officiers de la Nile-Orléans, en exigeant de tous les officiers devers, le fardeau des taxes contribuera à diminuer, en nous ôtant un avantage sur d'autres aux généralé en sera la conséquence. Vous trouverez un mot sur cette question dans le rapport du trésorier. Je suis respectueusement,

Signé: A. M. WATERMAN, Maire.

Second message du maire annonçant la nomination d'huissers de police.—Lecture de l'ex maire Lewis deux messages sont déposés sur le bureau.

Conseil des Assistants Aldermen.—Réunion à 7 heures.

Les différents comités sont élus de vive voix.

Le secrétaire lit le message du maire.

Le trésorier annonce qu'il y a en caisse une somme de $11,371.

Lecture du rapport demandant que la machine de la quatrième section du département soit réparée.—Soumise au comité.

Résolution de Holland ordonnant qu'il soit fait des coupures à la levée afin que l'eau puisse s'écoulement dans les ruisseaux.—Déposée sur le bureau.

Résolution de Holland ordonnant que le pont du Bayou St-Jean soit réparé.—Soumise au comité des rues et débarcadères.

Résolution de Bailey déclarant que la ville de la Nouvelle-Orléans est opposée à un appel dans l'affaire de la compagnie de Desséchement.—Adoptée.

Le Conseil s'ajourne.

Le barrage du Mississippi.

Hier, que MM. J. B. Walton et James Camard nommés par le commerce intéressant de M. L. A. Sy Oran comme du barrage du Mississippi.

M. Walton a été secrétaire du Conseil Général sous l'administration municipale, lorsque la ville était divisée en municipalités. Il a été plus tard secrétaire du secrétaire de la Convention qui a rédigé la Constitution de 1845, et l'équité de ses décisions, ainsi que son caractère, quelque peu indépendant qu'elle soit, ne m'empêchent de remplir mon devoir de mon mieux, sans aucun de mes prédécesseurs.

Je cherchai les officiers parmi ceux que je saurais être prudents, sages, sobres et résolus, en qui nous serons gouvernés, et j'ai pu dire que mes choix furent honorables. Je donnerai la préférence à ceux qu'en les honorables, et j'ai pu dire que ma conduite et la confiance des citoyens des hautes fonctions ne rendront si grande de la confiance publique. J'exigerai d'eux l'obéissance et l'accomplissement des devoirs qui leur seront imposés. J'espère que vous conviendrez avec moi, que l'appui à la police et me signalerons prétendement les hautes qu'elle pourrait commettre.

Les événements qui ont eu lieu dernièrement dénotent qu'il y a à la Nouvelle-Orléans des personnes dispposées à commettre des actes de violence aux exigences d'une vengance politique. Quoique les désordres aient été, selon moi, beaucoup exagérés dans bien des cas, qu'on ait dévoilé les crimes d'un grand nombre de mes concitoyens sans nécessité et sans un but bien apparent, je crois devoir déclarer publiquement que je suis bien décidé à arrêter par le champ et à n'importe quel prix ceux qui troublent la tranquillité publique.

Les coupes de la Nile-Orléans et leur propriété devrent être mieux protégées par la police; je ferai toujours en sorte que cette protection ait lieu. Sans doute le Etats-Unis, et s'il faut pas s'attendre au maintien de l'ordre tant que le peuple lui même ne prouvera pas son respect de la loi, qui est le premier devoir d'un bon citoyen.

Connaître des actes de violence, faire appel des progrès les plus dangereux dans des moments d'urgence, et quelquefois d'exercer une partie de protection contre l'autre, nécessite de la vigueur, de la vigueur et de la sagesse. Je vous prie de vouloir bien me donner votre appui, et de vous rappeler que nous avons une belle charte qui nous a été donnée par cette ville même, et que la propriété des citoyens. De cette manière, nous pourrons nous rendre à la Nile-Orléans et je me plais à croire que les habitants de la Nile-Orléans en seront convaincus par

Le Conseil Général Sénateur de cette ville a voté l'assemblée